

Motion APEIU – FCPE

CA du 2 novembre 2020

Le constat de cette rentrée scolaire est le suivant :

- ***+ 76 élèves*** cette année au collège (en lien avec re-sectorisation (30 élèves) + augmentation naturelle des effectifs) ;
- ***des effectifs de 6eme portés à 30 élèves par classe*** qui conduisent à une dégradation des conditions d'enseignement, des difficultés voire impossibilité d'inclusion et de prise en charge des élèves à besoins particuliers, un accueil difficile des élèves venant des nouveaux secteurs de Toulouse Nord. Par ailleurs, cela ne permet pas d'envisager l'accueil de nouveaux élèves en cours d'année (déménagements).
- ***Un encadrement insuffisant (AED, AESH) :***
 - o ***2 AED pour surveiller 700 élèves dans la cours entre 12h00 et 14h00 ,***
 - o ***1 AESH pour 5 élèves et des difficultés certaines à recruter des AESH compte -tenu des conditions salariales proposées ;***
- ***Un self saturé.***

Ainsi, les fédérations de parents d'élèves ont décidé d'installer le CA de cette année scolaire 2021 et les commissions en participant au CA du 2 novembre jusqu'au point 4 de l'ordre du jour. Mais compte-tenu de la crise sanitaire nous attendrons la fin du point 6 relatif au protocole sanitaire.

Nous quitterons ensuite la réunion du Conseil d'Administration et ne participerons à aucun CA ou aucune commission tant que le rectorat ET le conseil départemental ne seront pas venus nous rencontrer sur le collège afin de répondre à nos demandes qui sont prioritairement :

- **Remettre à plat de la carte scolaire pour éviter une saturation probable du collège dès la rentrée 2021. → pour une mixité efficace : pas plus de 5 élèves venant des secteurs de Toulouse par classe.**
- **Disposer de locaux adaptés à l'accroissement des effectifs du collège constatés ou à venir => priorité à l'agrandissement du Self.**
- **Doter le collège des moyens nécessaires permettant un climat scolaire apaisé et la réalisation des activités méridiennes : + AED + AESH**
- **Des classes à moins de 30 élèves hors inclusion, permettant de mettre en œuvre dans des conditions acceptables l'inclusion et la différenciation pédagogique.**

APEIU Collège et FCPE Collège

